



Mariage gris quels procedure choisir pour en finir

Par **nadia**, le **29/08/2009** à **23:06**

Bonjour,

je me suis marié il y à 7 mois avec un algerien , ce dernier à changé depuis l obtenssion de sa carte de séjour qui est valable jusqu en mars 2007 nous avons fais un contrat de mariage et je sais à present que c est un mariage gris car je l est epousé par amour et lui pour les papiers , aujoourd hui je souhaite une separation , je ne sais que choisir entre une annulation qui peut prendre des années et que je n arrive pas à prouvé et un divorce qui engagerais des frais sans doute plus important mais c est une procedure plus rapide lorsqu elle est faite à l amiable, alors ma question est si je choisi la seconde option avec une procedure amiable **et sachant que son titre de séjour expire en mars pourra t il conserver son titre alors qu une procedure sera engagé et que je serais absente au renouvellement du titre sachant que ma presence est obli gatoire ? si entre temps il à un travail pourra t il obtenir un nouveau titre en fournissant des fiches de paie ?** Mon idee est qu il n obtienne aucun titre de séjour ou en tout cas plus par ma naiveté comment puis je procéder sans passer par une annulation car je n est pas de preuve si ce n est la misère psychologique que je vie actuellement au quotidien avec ce profiteur qui ne fais rien d autre que de squatter et regarder la tv alors que je subvient à tous les besoins

Par **anais16**, le **02/09/2009** à **21:31**

Bonjour,

à partir du moment ou il y a rupture de la vie commune, son titre de séjour ne sera pas

renouvelé. Pas besoin de divorce, une rupture de vie commune suffit.

Pour le reste, à vous de voir pour un divorce ou pas.

Par **nadia**, le **02/09/2009** à **22:08**

merci beaucoup pour votre réponse comment ? et à qui ? déclarer la rupture de vie commune ? S V P est ce qu il faut qu il ait quitté le domicile pour que ce soit acté ? si oui à partir de combien de temps ?

Par **anais16**, le **03/09/2009** à **19:43**

Bonjour,

à partir du moment ou vous ne l'accompagnez pas lors du renouvellement la préfecture considère qu'il y a rupture de la vie commune.

Aucun limite de temps exigée à partir du moment ou vous ne vivez plus sous le même toit.

Par **nadia**, le **03/09/2009** à **20:57**

merci pour ces infos mais le soucis est qu il ne souhaite pas quitter le domicile et lorsqu il le fais il limite la désertion à une ou deux semaines après quoi il réapparais le wk , alors de ce point de vue là je crois qu il est rodé malheureusement seul mon absence à ce rendez vous sera considéré comme rupture de vie ou pas?

Merci pout tt ca m aide à tenir , jvous dis pas l ambiance

Par **anais16**, le **04/09/2009** à **12:59**

N'allez pas au rdv du renouvellement et si vraiment c'est invivable vous pouvez toujours le dénoncer à la préfecture...

Par **nadia**, le **04/09/2009** à **20:00**

merci beaucoup vraiment tu m as soulagé je suis plus seraine à present

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **03:01**

Il faut absolument le dénoncer en préfecture et si vous avez certitude qu'il s'agit d'un mariage gris (preuve) demander le divorce pour fautes et en parallèle une annulation de mariage!

Par **ayrad2**, le **28/12/2009** à **11:30**

bonjour . reponse a anias . mais c du n'importe quoi vous penser quoi vers les algerien toujours quand ca marche pas avec quelqu du bled c un mariage gris .jusqua vous rester dans c monsonge et lepocrisé?

Par **kingdom**, le **28/12/2009** à **14:37**

Non c'est hypocrite de dire ce que vous dite, au bled tout le monde ai au courant de ces magouille aux papiers, peut etre meme vous dans votre entourage connaissez quelqu'un qui l'a fait, soyez honnete... et pensez deux seconde à ces personne qui aime sincerement et qui tombe de très haut (jusqu'au suicide...) en apprenant la triste réalité!

Par **kingdom**, le **28/12/2009** à **14:41**

[citation]Bonjour,

à partir du moment ou vous ne l'accompagnez pas lors du renouvellement la préfecture considère qu'il y a rupture de la vie commune.

Aucun limite de temps exigée à partir du moment ou vous ne vivez plus sous le même toit.[/citation]

Ce n'ai pas toujours vrai, il faut absolument informer la prefecture par recommandé de la rupture et de l'escroquerie, le simple fait d'être absent ce jour là ne garanti pas forcément la "non delivrance" du titre de séjour.

Par **kookie**, le **27/01/2013** à **22:08**

bonjour

je suis mariée avec un algerien en 2009 il ai arriver en 2010 apres un an la galere a commencer acctuellement il avait que sa carte d un an j ai fouiller dans ses affaires j ai trouver sa carte de dix ans 1moi avant qu il ai sa carte dix ans il a fait oposition sur les 2prelevements qu il paier il ne c est toujours pas que je sais qu il a sa carte 10ans j ai demander le divorce jaimerai savoir que dois je faire pour annuler sa carte
merci

Par **lina13**, le **28/02/2013** à **00:02**

bonsoire je suis marieé safais 3ans avec un marocain ki et venu a marseille il et partie vivre en corse au pres de son frere il la pas vecu avec moi rien na etais consommer j ai rencontrer quelqu un dotre de qui je suis enceinte et la je voudrais lui blocé ces papier

Par **celinedelasebu**, le **15/03/2013** à **15:17**

[fluo]bonjour[/fluo]

vous devriez appeler la prefecture au service des etrangers et vous renseigner....s il a quitté le domicile conjugal , il faut déposer une main courante au commissariat de police et la joindre au courrier , ensuite prendre un avocat qui portera plainte pour mariage gris!si vous ne voulez pas entamer cette procédure , renseignez vous bien à la prefecture qui vous donnera des indices precieux afin de ne pas renouveler son titre de sejour

Par **kyssem**, le **28/03/2013** à **22:23**

bonjour je suis dans la meme situation avec mon père qui et devenu une victime lui ausi part rapport a une femme qui et beaucoup plus jeune que lui elle et arrivé en france depuis octobre depuis mon père se degrade coupé de monde avec nous c fille sa famille depuis 6 moi ni téléphone plus rien elle le mes dehors du matin au soir pour qu il trouve du travaille il en fait j usqua la manche dans la rue !!! honteux lui prend son chéquier carte bancaire téléphone lui laisse des grosse facture pour pouvoir appelé sa famille hors la france le menace elle lui a deja porté des coup le manipule car c une personne vulnérable elle l insulte de grand père ect et avant c était je t aime je ne veux pas que tu parle a ta famille et t fille je ne veux personne a la maison don j ai ecrié au sevrice de l immigration pour denoncer tous ca avec accusé de récéption du coup il ont prit la lette en considération j ai rdv au sevice des police de frontière a la demande du procureur qui a donné le feu vert pour enquête j'espère que sa va bougée et qu il vont bloqué la suite de papier et que mon père puisse retrouvé sa vie d avant

Par **moove**, le **03/05/2014** à **12:18**

Bonjour

A tous les victimes de mariage gris ne decouragez pas.
Dès qu'il y a fraude écrivez à la préfecture et mieux au préfet en lui expliquant la situation.
Porter plainte pour mariage frauduleux à but migratoire au commissariat sinon faite un courrier directe au procureur. Prenez contact avec les députés de votre ville pour expliquer la situation. Si mariage transcrit à Nantes faites un courrier pareil en dénonçant le mariage gris.
Si titre de séjour d'un an écrivez aussi à l'ofii.

Par **amajuris**, le **12/05/2014** à **10:19**

bjr,

et surtout évitez de vous marier trop rapidement;

proposez d'abord une vie commune pendant plusieurs mois, ce sera le moyen de tester les sentiments de l'autre.

écoutez les conseils de votre entourage qui souvent vous mette en garde sur de telles unions. et ne soyez pas trop naïfs en particulier quand le conjoint français a 10 ou 20 voir 30 ans de plus que l'étranger.

cdt

Par **wassana**, le **14/08/2014** à **15:36**

Bonjour depuis que mon mari a eu son récépissé il de couche souvent, boit et coupe son téléphone et ne me laisse pas d argent. Comment annuler la création de sa carte en cours

Par **aguesseau**, le **14/08/2014** à **17:51**

bjr,

vous demandez le divorce et vous informez la préfecture du comportement de votre mari.

mais pour l'annulation de la carte, il faut que vous prouviez qu'il n'y a plus de vie commune et que le mariage n'avait pour but que d'obtenir un titre de séjour.

cdt

Par **Dill**, le **20/08/2015** à **21:42**

Bonsoir à toues et à tous,

ma "femme" est arrivée le 23 février sur le sol français du Maroc. Je suis français. Elle a un visa d'un an. 3 semaine plus tard, elle quitte le foyer pour une bonne semaine pour réapparaître à ma demande. La vie suit son cours. A la fin mai 2015, elle monte une scène en plein calme : elle me crie dessus, me menace avec un couteau, sort brutalement de la maison, se fait des griffure légères, se fait ramasser par les pompiers, je découvre tout ça en sortant la chercher, la police m'a^r^te en pleine rue, garde à vue, interrogatoire le lendemain... enquête judiciaire... Je fais une lettre de 6 pages au Procureur clamant mon innocence... 2 mois plus tard (fin juillet début aout) le Procureure classe l'affaire sans suite. J'en suis meurtri, anéanti... J'ai un avocat, j'attends les procès verbaux et le pourquoi du classement sans suite. Elle est dans un foyer nourrie, logée, soignée... ne rien faire, je ne peux pas ! Quelle procédure suivre, que faire, que demander à mon avocat, s'il vous plaît ??? Je ne veux surtout pas qu'elle est une situation régularisé, alors qu'elle ma trahi !!! Je me permets de penser qu'à la fin des deux années de rupture de vie commune, on l'invite à rentrer chez elle ! Elle doit avoir un avocat... comment procéder, svp ? Merci de vos réponses !!! Cordialement !

Par **tabro**, le **03/09/2015** à **20:17**

Bonjour Dill,

Je vis un peu la même chose, elle est arrivée en France et de suite elle a cherché à créer des problèmes, un soir après une dispute banale, elle sort et elle crie fort comme si je l'ai violenté, j'étais choqué hallucinant, heureusement les voisins me connaissent et personne est venu à son soi-disant secours, c'est même moi qui a voulu appeler les flics mais elle fini par me convaincre pour une énième fois de ne pas le faire (trop naïf, trop gentil, trop con... je l'avoue)

Là elle veut que je lui trouve un boulot pour accepter de divorcer à l'amiable... le monde à l'envers! moi ce que je veux c'est juste divorcer.

Car avec son caractère elle ne fera pas long feu en France, elle finira par tomber sur un gars qui lui fera comprendre la vie.

Par **LÉMIA**, le **20/10/2015** à **00:57**

bonsoir! dill et tabro vous prenez vos voisins en témoins comme vous êtes bien avec je ne pense pas qui refuseront de votre bonne foi un témoin qui l'aurait entendu vous menacer et avouer qu' elle ne vous aimait pas et qu'elle voulait juste être en règle en France le fait qu' elle vous convint de ne porter plainte lors de ces disputes provoquées et faites tout ce qui est en votre pouvoir pour la dénoncer vous vous êtes fait avoir par les sentiments les marocains ne font pas de sentiments comme il veulent quitter le pays ils sont prêts à tout et sont très patients!!!! je me suis fait avoir Je suis marocaine née en France et au cours de mon voyage au Maroc je me suis fait avoir par une jeune de 25 ans d'Agadir qui m'a pris mon compagnon et là c'est la dégringolade il a 54ans il croit à l'amour et suis sûre que le même sort lui est réservé mais bon !!!bon courage à vous deux !!!!et de cette expérience ce serait bien que vous rejoigniez un groupe qui seraient dans la même situation que vous si j'en entends parler je vous ferez un pti cou cou à bientôt

Par **Desesperee et manipulee**, le **30/03/2016** à **22:01**

Bonsoir

Comme beaucoup malheureusement j'ai été manipulée par un homme dont j'ai connu y a fort longtemps. Nous nous sommes mariés en septembre 2015 et mrc'est arrivé en décembre en France. J'attend un bb de lui qui je croyais était par amour mais je me suis bien trompée. moi je l'ai fait avec amour Mr non lui il a juste vu bb= papier. Mr 2 mois après son arrivée m'a dit qu'il me quittait et qu'il demandait divorce donc 8 jours après moi je l'ai mis dehors. Il n'a aucune explication lui mm à me donner. Il me ment tout le tps, il m'a manipulé je veux pas qu'il est son renouvellement, malheureusement maintenant il va être papa d'un enfant français, une aubaine pour lui évidemment, comment puis-je faire pour le dénoncer d'un mariage gris et qu'il retourne dans son pays??? Mr prend des décisions seul à propos de notre futur enfant envers l'avocate que nous avons en commun. Il voulait un divorce à l'amiable et en fait il fait absolument tout le contraire. puis je changer d'avocate pour être bien défendue ??? Je sais c'est beaucoup de questions

Merci de vos réponses, je tiens juste à préciser que ce n'est ni un marocain ou algérien, c'est un autre pays d'Afrique

Par **maramara**, le **14/11/2016** à **11:23**

Bonjour,

Voilà j'ai fait venir ma femme de son pays depuis janvier, en rentrant du travail il y avait une personne à la maison donc elle est partie de chez moi et disparue, par la suite j'ai appris qu'elle était enceinte et a fait une demande de statut de réfugiée sans que je le sache, hors qu'elle est venue en réalité avec de faux documents et maintenant qu'elle a accouché elle m'empêche de voir mon enfant que j'ai reconnu. Elle m'a escroqué, trahi, manipulé, menti. Que faire je voudrais envoyer un courrier pour prévenir qu'elle est venue en France avec de faux documents et droit de voir mon enfant car sa famille m'interdit de venir voir l'enfant

Par **maramara**, le **14/11/2016** à **11:33**

Si vous pouvez me montrer des exemples de lettres en expliquant cette situation

Par **amajuris**, le **14/11/2016** à **11:33**

bonjour,

si vous avez fait venir votre épouse dans le cadre d'un regroupement familial ou comme conjoint de français, vous pouvez informer votre préfecture de la rupture de la vie commune. vous pouvez également envisager le divorce.

salutations

Par **PP38**, le **16/03/2023** à **13:53**

Après presque 5 ans de mariage avec un étranger bosniaque, après 5 plaintes contre lui pour violences conjugales, Mr est assigné à résidence depuis 15 jours dans sa famille française. Pour non participation financière à la vie conjugale, je vis sans eau et sans électricité depuis Novembre 2022 dans une location d'où je vais sans doute être expulsée. Ce mariage m'a mise en situation d'endettement pour avoir pris un crédit pour mon mari, que j'ai remboursé par moitié et qu'il nie avoir fait, ne veut pas m'aider à le rembourser. Je n'ai aucun accès à ses comptes bancaires depuis 2 ans. Je me retrouve donc seule, il attend son jugement et est en procédure de recours pour OQTF. Bien sûr je pense divorcer. J'ai bien réfléchi et je pense avoir été victime d'un mariage gris, mariage frauduleux. Quel type de divorce me conseillez-vous? Quelles preuves apporter? Quels avocats sur l'Isère peuvent défendre cette procédure?

Merci pour votre réponse.

Par amajuris, le 16/03/2023 à 14:09

bonjour,

si vous êtes mariés depuis 5 ans , l'annulation pour mariage gris me semble impossible, il vous reste le divorce pour altération définitive du lien conjugal après 1 an de séparation.

combien de temps après votre mariage, avez-vous déposé votre première plainte ?

voir ce lien :

[divorce pour altération définitive du lien conjugal](#)

salutations